

COMMUNE DE LUGNY

PROCES VERBAL DU 21 MARS 2024

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et mars à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni, en séance extraordinaire, le conseil municipal de la commune de LUGNY se tient sous la présidence de M GALÉA, Maire.
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS : Messieurs G.GALEA, F.ROUGEOT, P.GOURLAND, J.GAYET, J-C LALANNE, F.REDOUTEY.
 Madame S.GOYON et Mme C.CHEVALIER

ABSENTS : P.POINT (POUVOIR à J.GAYET), M T.THEVENARD (pouvoir F.ROUGEOT), Mme A. BLANC (absente, excusée sans pouvoir).et (pouvoir à G.GALÉA).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
 M P.GOURLAND est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

1) APPROBATION DU PV DES 24/01/2024 et 06/03/2024

M F.ROUGEOT dit que pour le CM du 24/01, il s'abstient. Donc le PV du 24/01/2024 est adopté à la majorité par 8 voix pour et 2 abstentions. Le PV du 6/03/2024 est adopté à la majorité par 8.

2) COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2023

Délibération n°2024/017

La parole est donnée à P.GOURLAND. M le Maire quitte la salle. Lecture est donnée des différents chapitres et articles, en commençant par les dépenses puis par les recettes de fonctionnement. Il s'ensuit la lecture des dépenses et des recettes d'investissement. M P.GOURLAND lit le tableau d'affectation des résultats de 2023, à savoir :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT
RESULTATS REPORTÉS		522 328,03	330 377,07	
OPERATION DE L'EXERCICE	914 035,33	1 228 121,36	354 433,54	555 373,96
TOTAUX	914 035,33	1 750 449,39	684 810,61	555 373,96
RESULTAT DE CLOTURE		836 415,01	129 436,65	
		EXCEDENT DE FINANCEMENT		706 978,36
		RESTE A REALISER	342 092,15	177 700,00
		SOLDE DES RESTES A REALISER	164 392,15	
		BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT	293 828,80	
		2°- Considérant l'excédent de fonctionnement de	836 415,01	

décide d'affecter la somme de **293 828,80 €** au compte **1068** (recette d'investissement)
 restant au compte **001** - Déficit de **fonctionnement** reporté
542 586,21 € restant au compte **002** - Excédent de **fonctionnement** reporté

M F.ROUGEOT est contre car le plan d'aménagement du camping St Pierre n'est toujours pas en œuvre et que, de fait, il manque les taxes d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2023 budget communal est adopté à la majorité par 7 voix et 2 contre.
 Après en avoir délibéré, l'affectation du résultat 2023 du budget communal est adoptée à l'unanimité.

3) COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2023

Délibération n°2024/018

M P.GOURLAND rappelle que le compte de gestion est exactement la même chose que le compte administratif mais fait par la Trésorerie. Le but étant que les résultats des 2 comptes coïncident, ce qui est le cas.
 M F.ROUGEOT considère que la Trésorerie n'est pas au courant des problèmes du camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ST PIERRE 2023

Délibération n°2024/019

Ainsi le résultat reste inchangé à savoir un déficit de 5 131,60 € que sera comblé par la vente du terrain restant.
Le budget St pierre sera clôturé sur 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et décide :

D'affecter la somme de **5 131,60** au compte **1068** (recette d'investissement)
restant au compte **002** - Déficit de fonctionnement reporté

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2023 budget St Pierre est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, l'affectation du résultat du budget St Pierre 2023 est adoptée à l'unanimité.

5) APPROBATION COMPTE GESTION BUDGET ST PIERRE 2023

Délibération n°2024/020

M P.GOURLAND présente le Compte de Gestion 2023 Budget St Pierre établi par la trésorerie de Mâcon. Il précise que le CG 2023 est identique au CA 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion Budget St Pierre 2023.

6) VOTE DES TAXES 2024

Délibération n°2024/021

M Le Maire de Lugny, rappelle au Conseil Municipal les taux votés lors de la séance du Conseil Municipal du **06 AVRIL 2023** ainsi que les produits correspondants et propose de ne pas augmenter les taux des taxes communales pour 2024, les produits correspondants aux taxes se résumeraient ainsi :

TAXES 2024	TAUX 2024	BASE D'IMPOSITION	Produit Correspondant
TAXE FONCIERE (Bâtie)	(20,08*2)=40.16	1 117 000	448 587 €
TAXE FONCIERE (non bâtie)	41,52	245 300	101 849 €
TAXE HABITATION	18.46	230 000	42 458 €
PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024			592 894 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES / COEFFICIENT CORRECTEUR			42 728 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES DCRTTP			11 577 €
TOTAL PRODUIT FISCAL 2024			647 199 €
Prélèvement GIR			-42 551 €
OLDE FISCAL 2024			604 648 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) CONVENTION PARTICIPATION RISQUE PREVOYANCE/CDG

Délibération n°2024/022

M G.GALEA rappelle aux conseillers ce que fait la commune pour les agents dans le cadre de la couverture prévoyance et de la couverture du risque santé. Le centre de gestion propose de rechercher et de mettre en concurrence d'autres offres et propose aux communes d'adhérer à cette convention afin d'apporter une meilleure offre de couverture prévoyance aux agents, cela ne coûtera rien de plus financièrement à la commune.

La proposition du maire de donner mandat au centre de Gestion est adoptée à l'unanimité.

8) CONVENTION PARTICIPATION RISQUE SANTÉ/CDG

Délibération n°2024/023

M G.GALEA rappelle aux conseillers ce que fait la commune pour les agents dans le cadre de la couverture prévoyance et de la couverture du risque santé. Le centre de gestion propose de rechercher et de mettre en concurrence d'autres offres et propose aux communes d'adhérer à cette convention afin d'apporter une meilleure offre de couverture santé aux agents, cela ne coûtera rien de plus financièrement à la commune.

La proposition du maire de donner mandat au centre de Gestion est adoptée à l'unanimité.

9) REMBOURSEMENT FRAIS ÉLU

Délibération n°2024/024

M P.GOURLAND rappelle que lors de la visite de la Commission de sécurité, il avait été signalé que des objets (bancs, cartables, habits, jeux, ...) encombraient les couloirs. En réponse à cela, nous avons fait faire à un artisan, des bancs, fixés au sol et aux murs dans les couloirs de l'école élémentaire. Pour remplacer les coffres de jeux de cour qui encombrent la cour des classes maternelles, il a été décidé de faire réaliser par cet artisan un meuble de rangement fixé contre un mur extérieur, dans la cour. Afin de réaliser le meuble aux bonnes dimensions, a été acheté 7 paniers en plastique avec des anses pour que les enfants puissent les ranger eux-mêmes. Le montant de ces achats est de 107.12€.

Après en avoir délibéré et sur présentation de factures payées, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le remboursement d'un montant de 107.12 €.

10) REGLEMENT INTERIEUR SEVE

Délibération n°2024/025

M le Maire rappelle que notre salle évènementielle est mise à disposition gracieusement aux associations de LUGNY. Mais, hormis l'école de danse et l'école de musique qui occupent souvent et régulièrement la salle suivant une convention tarifaire signée avec la mairie, nous avons une association qui occupe souvent la salle (20 fois en 2023 et 2024) à qui nous ne

demandons rien. M P.GOURLAND rappelle l'ancien système qui avait été en vigueur du temps de l'ancien maire à savoir que l'association bénéficie de la salle gratuitement 1 fois dans l'année mais cela devient payant ensuite. Lors de la réception de la salle en 2021, nous avons tellement peur de ne pas occuper suffisamment la salle que nous avons été beaucoup plus généreux. Quel système appliquons-nous? Mme C.CHEVALIER pose la question à propos de l'association des Lugnerons qui occupe la salle tous les 15 jours, le jeudi après-midi. M G.GALEA confirme que rien n'est demandé à l'association de nos anciens. M F.REDOUTEY propose de faire 1 fois gratuit et payant ensuite. M P.GOURLAND propose que cette association présente une pièce ou 2 gratuitement à la commune.

M le Maire propose, pour le cas normal d'une location par une association de faire 1 fois gratuit et ensuite payant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Pour cette association de théâtre, nous allons les rencontrer et leur exposer le problème. M F.ROUGEOT propose de réunir une commission et de voir cela en détail.

QUESTIONS DIVERSES

- Lettre M DUCOEUR : Il propose de racheter à la commune la bande de terrain de 3m de large et s'engage à l'entretenir tout en gardant la servitude. Sous cette bande de terrain la commune, avait enfoui une canalisation d'eau pluviale jusqu'à la rivière en remplacement d'un fossé à ciel ouvert. La vente se ferait devant notaire. M F.ROUGEOT propose de ne pas limiter la servitude à l'eau pluviale car c'est le seul accès de la commune à la rivière. Pour le prix du m², M F.ROUGEOT propose 30€ du m² diminué de la servitude, soit 20€ le m². **Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la vente ce terrain** à Mr DUCOEUR et pour le prix, M GALEA verra avec la notaire.
- Ramassage des poubelles : La COM-COM souhaiterait installer des points de collecte pour le ramassage des poubelles. M G.GALEA propose que la commission Voirie fasse le tour de LUGNY afin de repérer les emplacements possibles.
- Carrière de LUGNY : La parole est donnée à M F.ROUGEOT qui cite un article du JSL à propos de 2 recours contre le PLUi : celui d'une association, Saône et Loire Environnement » contre le projet d'extension de la carrière de BURGNY/ LUGNY. M VEAU, maire de TOURNUS et vice-Président de la COM-COM en charge du PLUi, dit qu'il faudra faire une modification simplifiée du PLUi après une enquête publique. Il regrette le manque de communication à propos de l'abandon de la carrière, côté BURGNY. M G.GALÉA rappelle que des erreurs du PLUi de plus en plus nombreuses sont signalées. M ROUGEOT dit qu'il va falloir délibérer au prochain conseil sur l'extension de la carrière avec tous les documents utiles à l'appui. M P.GOURLAND fait remarquer que lors du conseil de juillet 2023, le conseil a délibéré uniquement sur le surcreusement et que l'extension n'a été que évoquée et que le conseil n'avait donné qu'un accord de principe. M F.ROUGEOT réitère sa demande d'annulation des délibérations n° et n° .pour « vice de consentement ». M F.ROUGEOT donne plusieurs documents à M G.GALEA en disant qu'il n'attend pas de réponse tout de suite.
- Détours en Tournugeois : La parole est donnée à M P.GOURLAND qui explique que la commune a été contactée par l'association « Le GALPON », organisatrice du festival 3détours en Tournugeois ». Les 2 représentants du GALPON nous proposent que cette année, le festival des déroule à LUGNY, le dimanche 01 /09 /2024. Ce jour-là, il y aurait plusieurs spectacles sur plusieurs lieux dans le bourg, le lieu principal étant la Place du Pâquier. Une rencontre pour repérage des sites est prévue en avril. Il faudrait pouvoir mobiliser 50 à 70 bénévoles donc on va contacter toutes les associations de LUGNY. L'avantage du GALPON est qu'il propose pratiquement une manifestation « clés en mains ». Il s'occupe de tout le matériel et de tout le côté artistique, il s'occupe de tous les achats pour les buvettes et la restauration. Le GALPON organisera une réunion début mai avec toutes les associations et toutes les personnes intéressées. Tous les bénéfices des buvettes et des points de restauration seront mis dans un pot commun et seront partagés selon des modalités à définir.
- M ROUGEOT demande, de la part des commerçants, comment cela va se passer avec les travaux de la Grande Rue, surtout le vendredi matin. Mr GAYET répond qu'on sera obligé de fermer la rue de l'Eglise en haut, le vendredi matin, mais qu'on devra laisser remonter les voitures qui montent depuis le VIVAL.

Fin de la séance 22h30

Prochain Conseil aura lieu le 10 avril 2024.

Le 1^{er} Adjoint,
P.GOURLAND

